



Syndicat National de l'Education Physique
de l'Enseignement Public
Fédération Syndicale Unitaire

Rennes, le 11 octobre 2021

Nom, Prénom

14 rue Papu
35000 RENNES
s3-rennes@snepfsu.net

Suivi du dossier :
Alain BILLY
06 18 54 76 66

Invitation Professeur Stagiaire (Inspe BREST) pour le Stage de formation syndicale ► Mutations Inter-académique 2022 ◀

En application du droit syndical dans la Fonction Publique d'Etat - Article 34 (7è) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 -
Article 2 du décret 94.874 du 7 octobre 1994 - Art 2 de la loi 82-997 du 23 novembre 1982

Chèr(e) collègue

Tu es invité.e à participer au stage de formation syndicale, organisée par le SNEP-FSU Bretagne, qui aura lieu le :

**Mardi 16 novembre 2021 de 9h30 à 17h30
à la FSU, 2 place Edouard Mazé, 29200 BREST**

L'ordre du jour est le suivant :

Matin : (ouvert à tous.tes)

Mutation : Calendrier, Principes, Enjeux, Nouvelles règles 2022
Calibrage postes : flux entrées sorties, retraites
Conditions d'accueil dans la nouvelle académie

Après-midi (Réservé aux Syndiqué.es)

Stratégies et conseils individuel.les.
Conditions de vie en région parisienne (transport, logement, réseaux,...).
Présence de collègues arrivé.es récemment de Paris.
Erreurs classiques à ne pas commettre.
Questions diverses

Nous comptons sur ta présence.
Bien cordialement.

Estelle LECHARDEUR
Responsable stagiaires

Alain BILLY
Co-secrétaire académique du SNEP FSU

Cette invitation te servira à déposer une demande de congé de formation à adresser au recteur sous/couvert de ton chef d'établissement et une autre auprès du directeur de l'INSPE au moins 1 mois avant la date de la réunion. Ce congé Formation est de droit et ne peut être refusé le cas échéant que par le recteur lui-même.

Demande de congé pour formation syndicale

Nom – Prénom : ⁽¹⁾
Grade et fonction : ⁽¹⁾
Etablissement : ⁽¹⁾

à Monsieur le Recteur de l'Académie de Rennes
s/c de M.Mme le.la Principal.e Proviseur.e

Monsieur le Recteur,

Conformément aux dispositions prévues :

- à l'article 34 (7è) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, pour les fonctionnaires titulaires, complété par l'article 2 du décret 94.874 du 7 octobre 1994 pour les fonctionnaires stagiaires,
- à l'article 2 de la loi 82-997 du 23 novembre 1982 pour les agents non titulaires de l'Etat, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter un congé pour participer à un stage de formation syndicale. Ce stage se déroulera :

Mardi 16 novembre 2021 de 9h30 à 17h30
à la FSU, 2 place Edouard Mazé, 29200 BREST

Il est organisé par le SNEP, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29-12-99 publié au J.O du 06-01-00).

Veuillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de ma considération distinguée.

Date et signature ⁽¹⁾

(1) à préciser